



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 22 Février 2018

Question n°6

Retrait de l'ASCOMADE

L'an deux mille dix-huit, le **22 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Emile EHRET 1^{er} Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 07 Février 2018.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Alphonse M'BOUKOU ; Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN.

Était représenté : Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Martine DUHAUT pour Catherine METRAL

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Christophe GEORGES, Patrick MIESCH à André PICCINELLI, Marc LERCH à Emile EHRET

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY, Didier SANSIG, Éric PARROT.

Étaient Absents : Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER

Secrétaire de séance : Christophe GEORGES

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 07 Février 2018

Date d'affichage : 07 Mars 2018

DELIBERATION

Le SICTOM est adhérent de l'ASCOMADE (Association des collectivités Comtoises pour la maîtrise des Déchets et de l'Environnement) depuis de nombreuses années.

Le principe de fonctionnement de l'association est basé sur l'échange d'expériences et de savoir-faire en matière de gestion des déchets, de l'eau, assainissement...

L'association regroupe aujourd'hui l'ensemble des EPCI de traitement de la région Franche-Comté avec un développement fort sur la Bourgogne.

L'apport de l'ASCOMADE s'est réduit pour le SICTOM dans la mesure où certaines actions ne peuvent être proposées du côté de l'Alsace (par exemple formation ou animation) car pas en Franche-Comté alors que notre cotisation intègre portant la population alsacienne, que les réunions d'échanges auxquelles les agents du SICTOM participent, de l'ordre de 2 à 3 par an, ont de plus en plus lieu sur la Bourgogne nous générant en sus de la cotisation annuelle des frais de repas, de déplacement et des heures supplémentaires.

De plus, les actions aujourd'hui proposées par l'ASCOMADE, par exemple la charte d'accueil des professionnels en déchèterie, sont très éloignées de nos préoccupations et ne prennent pas en compte nos réelles contraintes de fonctionnement au quotidien...

La partie veille réglementaire faite par l'ASCOMADE est déjà réalisée chaque matin en interne.

L'édition groupée de documentation peut présenter un caractère intéressant mais l'économie potentielle réalisée à l'échelle du SICTOM ne dépasse pas le montant annuel de la cotisation.

Aussi, le maintien de l'adhésion au sein de l'ASCOMADE ne peut pas être justifié uniquement pour quelques réunions d'échanges et des achats groupés de support de communication.

Le Comité Exécutif du SICTOM a fait ainsi part de sa position de réserve quant au maintien de l'adhésion du SICTOM au sein de l'ASCOMADE au-delà du 31 décembre 2017.

Il est à noter que le gain réalisé avec le non renouvellement de l'adhésion pourra être utilisé en 2018 pour financer des actions de communication complémentaires soit la somme de 2 033 €.

Monsieur EHRET propose, dans un contexte général où la maîtrise des coûts reste la préoccupation première, de valider le retrait de l'ASCOMADE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le retrait du SICTOM de l'ASCOMADE.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 07 Mars 2018

28 Février 2018